

Acréage et production

Une autre augmentation considérable des emblavures a lieu en 1940 lorsque 28,726,200 acres sont ensemencées au Canada. La production globale est estimée à 540,190,000 boisseaux, soit une baisse presque sans précédent pour la deuxième année consécutive.

Opérations de la commission

Blé.—*Division de l'Ouest.*—Le reste de la récolte de 1939 encore invendu le 31 juillet 1940 est d'environ 182 millions de boisseaux, quantité que les ventes effectuées durant la campagne de 1940-1941 réduisent à 115 millions de boisseaux. Le compte de la récolte de 1939 accuse le 31 juillet, au prix de l'époque, un déficit de 14 millions de dollars dans les livres.

Les livraisons des producteurs à la commission au compte de la récolte de 1940 sont d'environ 395,357,000 boisseaux, dont 141,644,000 boisseaux sont vendus en 1940-1941, laissant 253,713,000 boisseaux invendus le 31 juillet 1941. Le compte de la récolte de 1940 accuse aussi à cette date un déficit d'exploitation de près de \$4,500,000.

Division de l'Est.—Le prix initial du blé reste fixé à 70 cents le boisseau pour le blé n° 1, livré à Montréal, et les livraisons à la commission sont beaucoup plus faibles, soit environ 1,333,000 boisseaux. Ce blé est vendu durant la campagne à un profit de près de \$100,000 qui est distribué aux producteurs d'après leurs certificats de participation.

Impôt de transformation.—Un revenu net de \$5,966,792 résulte de l'application de l'impôt de transformation (voir p. 818). Déduction faite des frais d'administration, un revenu net de \$5,867,129 est porté au crédit du compte de la récolte de 1940—Divisions de l'Ouest et de l'Est.

Contingents de livraison.—Afin de répartir l'espace disponible dans les élévateurs aussi équitablement que possible parmi les producteurs, des permis de livraison sont requis pour chaque ferme. Des contingents sont établis pour les livraisons de chaque ferme, contingents qui sont graduellement augmentés à mesure que l'espace devient davantage disponible grâce aux expéditions maritimes et à l'écoulement. Enfin, avec la coopération des producteurs et des compagnies d'élévateurs, il est possible de prendre livraison de tout le blé vendable. La construction en grand nombre d'annexes temporaires aux élévateurs régionaux aide beaucoup à expédier les livraisons. Les paiements pour emmagasinage sur ferme faits aux producteurs sur toutes les livraisons effectuées entre le 31 octobre 1940 et le 31 juillet 1941 s'élèvent à \$6,147,524.03

Comité consultatif

Subordonné à l'une des modifications apportées en 1940 à la loi sur la Commission canadienne du blé, le gouvernement nomme un Comité consultatif de onze membres, sous la présidence de D. G. McKenzie, pour aider la commission. Six des membres représentent les producteurs.

Durant la seconde moitié de la campagne de 1940-1941, la commission et le comité étudient minutieusement la situation du blé et font un ensemble de recommandations au comité du blé du Cabinet, comprenant la limitation des livraisons de blé à la quantité pouvant être vendue au pays et à l'étranger, l'établissement d'acréages de base pour fins de livraisons à l'égard de chaque ferme de l'Ouest, et l'emploi de contingents de livraison.